

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

Par suite d'une convocation en date du 20 mars 2012, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le mardi 27 mars 2012 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Étaient absents : Monsieur Gérard REGNAULD (excusé, pouvoir à Monsieur Gilles DENNEVAL)
Madame Célyne DHAYNAUT (excusée, pouvoir à Madame Jeannine GILLET)
Monsieur Fabrice PEETERS (excusé, pouvoir à Madame Carole SIMON)

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du Jour prévu à la séance est le suivant:

- **M14 – Vote du compte administratif 2011**
- **M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2011**
- **M14 – Approbation du Compte de Gestion 2011**
- **M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**
- **M14 – Vote du Budget Primitif 2012**
- **M49 – Vote du Compte administratif 2011**
- **M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2011**
- **M49 – Abandon de crédits ouverts à la section investissement**
- **M49 – Approbation du Compte de Gestion 2011**
- **M49 – Vote du Budget Primitif 2012**
- **Renouvellement de deux CUI**
- **Redevance sur les Étiages**
- **Remboursement Assurance suite à sinistre sur feu tricolore**
- **Cession de terrain Allée Georges SIMON**
- **Pylône relais Orange**
- **SIEM – Extension réseau Route de Louvois**
- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire rappelle que la M14 est le budget principal de la commune et la M49 est le budget de l'eau.

M14 – Vote du compte administratif 2011

Michel VALTER rappelle, ligne par ligne, les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement, inscrites au BP 2011 en énumérant les sommes votées l'année passée et celles réellement émises en 2011.

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti, et sous la présidence du doyen de l'assemblée Michel CHARBOGNE, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2011.

M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2011

Michel VALTER propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2011 au BP 2012.
Proposition adoptée à l'unanimité.

M14 – Approbation du Compte de Gestion 2011

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Compte de Gestion est le document comptable, dressé par le receveur, qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Suite à cela, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2011 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Michel VALTER propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section investissement au titre de l'année 2011.
Le Conseil vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M14 – Vote du Budget Primitif 2012

Michel VALTER et Jacques ROUSSEAU présentent le budget 2012 qui s'équilibre à 1 111 140 € pour la section fonctionnement et à 504 320 € pour la section investissement.

Le BP 2012 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

M49 – Vote du Compte administratif 2011

Après avoir énuméré les sommes votées au BP 2011 et celles réellement émises au titre de l'année 2011, Michel VALTER propose de passer au vote du CA 2011. Pour ce faire, il quitte la salle du Conseil Municipal et laisse la parole à Michel CHARBOGNE qui prend donc la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve les chiffres présentés au CA 2011 qui est voté à l'unanimité.

M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2011

Michel VALTER propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2011 au BP 2012.
Proposition adoptée à l'unanimité.

M49 – Abandon de crédits ouverts à la section investissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M49 – Approbation du Compte de Gestion 2011

Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2011 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M49 – Vote du Budget Primitif 2012

Michel VALTER et Jacques ROUSSEAU présentent le budget de l'eau 2012 qui s'équilibre à 63 755 € pour la section fonctionnement et à 62 324 € pour la section investissement.

Le BP 2012 pour la M49 est voté à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement de deux CUI

Le Contrat Unique d'Insertion de Madame Sandrine DOLCE arrivera à son terme le 1^{er} mai 2012 et celui de Monsieur Maxime BERTIN, le 15 mai 2012.

Monsieur le Maire explique la nécessité d'entreprendre les démarches pour le renouvellement de ces contrats.

Il précise qu'il y a lieu de faire appel à Pôle Emploi afin de pouvoir procéder au renouvellement des CUI de Madame Sandrine DOLCE et Monsieur Maxime BERTIN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Madame Sandrine DOLCE et celui de Monsieur Maxime BERTIN.

Redevance sur les Étiages

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération en date du 8 mars 2012 de l'EPTB visant à créer une redevance sur les Étiages,
- **CONSIDÉRANT** le caractère illégal de cette redevance du fait :
 - d'une part, qu'il n'y a aucune proportionnalité entre le coût supporté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands Lacs dans chacune des vallées de la Marne, de la Seine et de l'Aube, et le montant de cette redevance,
 - et que d'autre part, l'organe délibérant d'une collectivité locale ne peut lever un impôt sur des citoyens dont il n'est pas l'élu en application des principes mêmes de la démocratie locale et de la non tutelle d'une collectivité sur une autre collectivité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe d'un recours visant à l'annulation de cette délibération
- **MANDATE** le Maire pour ester en son nom
- **DÉCIDE** de prendre pour avocat le cabinet HUGLO LEPAGE
- **DÉCIDE** de partager les coûts liés à ce recours entre toutes les communes requérantes au prorata de leur population

Remboursement Assurance suite à sinistre sur feu tricolore

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Cabinet d'Assurances Kestler Collectivités MMA faisant état du remboursement relatif au sinistre intervenu sur les feux tricolores le 26 juin 2009.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'encaisser le chèque correspondant au remboursement de ce sinistre d'un montant de 3 407,88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque n° 3664890, d'un montant de 3 407,88 €, établi par Monsieur KESTLER Gérard, pour le compte des Mutuelles du Mans Assurances.

Cession de terrain Allée Georges SIMON

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la demande d'un riverain de l'Allée Georges SIMON, relative l'acquisition d'une parcelle attenante à leur terrain.

Le Maire explique que cette demande s'appuie sur le fait que la parcelle a une forme trapézoïdale et que les demandeurs souhaiteraient lui donner une forme rectangulaire.

Le calcul qui est présenté avec la demande fait ressortir une surface totale à céder de 17,19 m².

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre cette surface aux demandeurs au prix qui sera fixé par les services des Domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la vente d'une parcelle de 17,19 m² au prix fixé par les services des Domaines.

Pylône relais Orange

Le Maire explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par l'opérateur de téléphonie mobile Orange pour l'installation d'un pylône support d'antennes de 25 m dans une zone technique Orange France.

L'adresse qui a été retenue est lieudit « Le Haut de la Forge », sur la parcelle cadastrée section Y n° 76, sise voie Chanteraine.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de signer une convention afin de préciser les conditions de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange France dans les conditions évoquées ci-dessus.

SIEM – Extension réseau Route de Louvois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau alimentant une parcelle sise Route de Louvois.

Les travaux sont estimés à 1 943 €, le SIEM exécutant la tranchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces travaux d'extension d'un montant de 1 943 € et charge Monsieur le Maire des formalités.

Informations diverses :

PAVE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de mettre en place un Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Pour cela, il y a lieu d'établir un diagnostic.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail qui, après un tour de table, se compose de Carole SIMON, Jacques ROUSSEAU et Gilles DENNEVAL.

Élections présidentielles

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles qui se tiendront les 22 avril et 6 mai prochains.

Il précise qu'il y a lieu de composer les deux bureaux de vote, qui, après un tour de table, sont composés.

Logement Gare

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le logement communal de la Gare va se libérer et qu'il a reçu des candidatures pour la location de ce logement.

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour l'attribution du logement. Cette commission est composée de Michel CHARBOGNE, Jeannine GILLET, Sylvie AUGUSTE et Gilles DENNEVAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

A Recy, le 27 mars 2012.

Le Maire,
Michel VALTER